

## INTRODUCTION

Les lignes directrices énoncées ci-après sont applicables à tout assureur autorisé à souscrire des polices d'assurance-vie, non-vie et de réassurance et prennent en considération les spécificités du secteur. Elles sont conçues en fonction de l'objectif prédominant de toute entreprise d'assurance, qui doit être de fournir des prestations aux assurés conformément aux contrats conclus avec eux et de satisfaire ses actionnaires (sociétaires dans le cas des assureurs mutualistes). Compte tenu de la particularité des activités de réassurance, certaines lignes directrices relatives à la protection des parties prenantes peuvent ne pas s'appliquer pleinement.

Les lignes directrices s'articulent en quatre grandes parties : (i) structure de gouvernance ; (ii) mécanismes de gouvernance internes ; (iii) groupes et conglomérats ; et (iv) protection des parties prenantes. Cette organisation doit permettre de les présenter clairement et de les comparer avec d'autres règles ou principes nationaux ou internationaux. Des précisions sont également apportées, dans des encadrés grisés, afin d'en guider la mise en œuvre. Les lignes directrices s'accompagnent également de notes détaillées qui reviennent de façon plus approfondie sur leur contenu et sur leur raison d'être.

Ces lignes directrices ne sont pas contraignantes. Elles ont pour but de fournir des lignes de conduite et de servir de référentiel aux décideurs publics, aux assureurs et autres parties prenantes concernées dans les pays membres et non membres de l'OCDE. Dans ces conditions, les décideurs publics et les intervenants sur le marché peuvent choisir de les appliquer conformément à leurs dispositifs réglementaire et prudentiel et en fonction des particularités de leur juridiction (par le biais du droit des sociétés, de la législation ou de la réglementation applicable au secteur de l'assurance et/ou des codes de conduite mis en place par la profession). Si ces lignes directrices sont pour une bonne part fondées sur des principes et devraient donc être souples dans leur application, il convient néanmoins de tenir compte du principe de proportionnalité : elles devront peut-être être aménagées ou mises en œuvre de façon à prendre en considération la nature, l'ampleur et la complexité de l'activité de certains assureurs, ainsi que les risques auxquels ils sont exposés.

Ces lignes directrices sont cohérentes et compatibles avec les *Principes de gouvernement d'entreprise de l'OCDE*, qu'elles viennent compléter.



Extrait de :  
**OECD Guidelines on Insurer Governance**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264129320-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2011), « Introduction », dans *OECD Guidelines on Insurer Governance*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264117488-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).